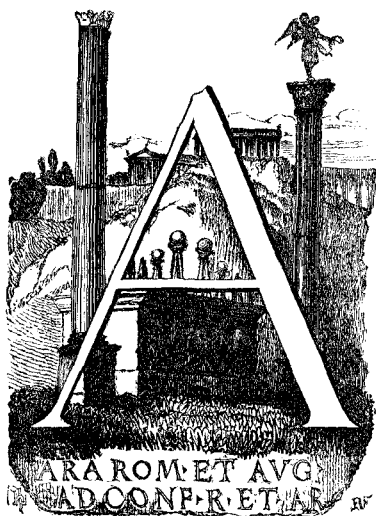


DU DROIT ITALIQUE A LYON

ET DE

SES DESTINÉES DANS LES TEMPS MODERNES (1)



PEINE fondée sur le territoire de la Gaule chevelue, par des colons romains, que des querelles intestines chassaient de Vienne, la ville de Lyon fut l'objet des plus grandes faveurs des maîtres de l'Empire.

C'est qu'en effet Lyon fut, dès l'origine, une ville toute romaine. Rien dans ses souvenirs ne pouvait lui rappeler le temps de l'indépendance gauloise, et son heureuse situation au pied des Alpes en faisait, suivant l'expression pittoresque d'un historien. « *comme un œil de l'Italie ouvert sur toutes les Gaules* » (2). Aussi Auguste en fit-il la capi-

(1) Lu à la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, dans la séance du 21 avril 1870.

(2) Michelet, *Histoire de France*, I, p. 71.